
PROFORCES : RÉVISION DU DISPOSITIF DE DISPENSE DE DISPONIBILITÉ POUR LES STAGIAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission des opérateurs a mis en place un groupe de travail portant sur la révision du dispositif de dispense de disponibilité pour les demandeurs d'emploi inoccupés désirant suivre une formation professionnelle en Wallonie. L'Interfédération y est présente et active par son secrétaire général qui nous a relaté la teneur de ses travaux. Une première proposition émerge, si elle devait être suivie par les décideurs, elle aura des implications pour toutes et tous...

La première réunion du groupe de travail constitué au sein de la Commission des opérateurs a abouti notamment, à l'élaboration d'un tableau comparatif mettant en évidence les répercussions que les différentes réglementations ONEm (dispense et dégressivité) provoquaient, à la fois sur l'opérateur mais surtout sur les demandeurs d'emploi.

Lors de la réunion du 27 avril, en réexaminant le tableau, il a semblé qu'il fallait sortir des problématiques de la dispense et de la dégressivité pour envisager la situation de manière plus globale et se concentrer sur la réflexion relative au statut unique des stagiaires, le F70 bis étant considéré comme un vecteur.

Dans cette perspective, de manière très synthétique, l'idéal serait que toutes les actions de formation/insertion soient reconnues par la Région wallonne, sous certaines conditions bien entendu.

Cette reconnaissance conférerait automatiquement un statut identique à tous les stagiaires qui suivraient ces formations et qui bénéficieraient dès lors, tous, des mêmes avantages financiers ou autres... Deux conditions préalables s'imposeraient :

- l'opérateur devrait être reconnu par la Région wallonne et/ou la Communauté française via un décret
- il devrait avoir signé un contrat de coopération ...

Ces conditions remplies, il y aurait lieu d'envisager d'autres critères et de vérifier par exemple que :

- la formation poursuit une visée socioprofessionnelle
- la formation propose au moins 20 heures par semaine (avec dérogation possible pour certains publics ou certaines actions)
- la formation dure au moins 3 mois ...
- ...